THE EUROPEAN CW ASSOCIATION

Activité Serpents et Echelles

Introduction à «Snakes and Ladders» (Serpents et Echelles)

Cette activité est présentée au calendrier 2014 de l'EUCW. Elle débutera le 1er avril 2014 pour se terminer le 31 mars 2015. Le but de cette activité est de promouvoir la CW dans les portions de bandes amateur attribuées à ce mode, et surtout inciter les opérateurs à réaliser des contacts avec d'autres radioamateurs également répartis en Europe. Les points gagnés par les participants sont basés sur les carrés Locator ce qui reflètera leurs efforts à promouvoir leur activité CW en Europe Un certificat sera attribué à chaque participant qui présentera six (ou plus) comptes-rendus d'activité et un avenant sera ajouté au certificat pour ceux qui présenteront un compte-rendu pour chacune des douze périodes d'activité. Les indicatifs des participants qui ont obtenu le 1er, le 2e et le 3e diplôme seront publiés le 1er juin 2015 accompagnés de la liste de tous les participants avec leur score. Notez qu'il s'agit d'une activité et non d'un concours. Les opérateurs sont encouragés à réaliser des QSO décontractés, d'au moins 5 minutes. L'activité doit être abordable aux opérateurs qualifiés aussi bien qu'aux débutants pour qui la vitesse sera nécessairement réduite (QRS)

Fonctionnement

L'activité est basée sur le jeu «Snakes and Ladders» (Serpents et Echelles); une version est également connue sous le nom «Chutes and Ladders». Il s'agit d'un jeu classique dans lequel la zone de jeu est divisée en 100 cases. Le but du jeu est de naviguer à chaque jet de dé, depuis une case du bas de la zone de jeu vers une case du haut de la zone de jeu. Le déplacement peut être perturbé par des Serpents ou aidé par des Echelles. Les Echelles favorisent le déplacement vers l'arrivée, tandis que les Serpents font régresser vers le départ. Dans notre version du jeu, la zone de jeu est la carte de l'Europe et les cases sont les carrés Locator (voir "Contrées Européennes et carrés Locator"). Les Echelles et les Serpents dépendent des QSOs réalisés pendant une période complète d'activité comme il sera expliqué plus loin (voir "Le Manager d'activité"). Les contacts peuvent être réalisés sur les bandes 160m à 2m (60m et 4m sont exclues), mais toujours en accord avec le plan de bandes IARU région 1 en vigueur au moment du QSO. Les contacts doivent être réalisés en CW et de station à station, en excluant répéteurs et satellites. Chaque station ne peut être contactée qu'une seule fois par jour et par bande. Pour qu'un contact soit valable, il doit être réalisé de station à station. Dans un réseau multi stations, une station du réseau doit contacter une station hors réseau pour que le QSO soit valable pour cette activité.

Le Manager d'activité

L'EUCW désignera un responsable qui sera chargé de vérifier les activités «Snakes and Ladders» d'avril 2014 jusqu'à sa fin en mars 2015, ainsi que de la publication des résultats en juin 2015. Les décisions du Manager seront définitives et sans appel. Toute décision prise par le Manager pour un cas individuel sera répercutée sur tous. Les comptes-rendus devront être envoyés à la fin d'une période d'activité. Le Manager statuera sur les envois reçus pendant les 14 jours qui suivent la période d'activité. Le Manager s'assurera que les comptes-rendus seront conformes aux formats requis par les règles et que la participation est conforme à l'esprit de l'activité ainsi qu'au Ham Spirit.

Choix des carrés Locator

Le Manager choisira 4 carrés Locator (les cases «trésor») pour lesquels l'activité sera la plus faible dans la période concernée ; ces cases seront désignées «Ladders (Echelles) » ou «carrés Echelle». Si plus de 4 cases groupées tendent à montrer une activité la plus faible, elles deviendront toutes des «Echelles». Le Manager sera également chargé de désigner les «Snakes (Serpents)» de manière similaire. Les 3 carrés Locator comportant la plus grande activité (carrés «faciles») seront désignés «Snakes» ou «carrés Serpents». Si plus de 3 carrés Locator groupés tendent à montrer une activité élevée, elles seront combinées pour créer 3 groupe de «carrés Serpents». Les carrés «Serpents» ne peuvent devenir des «Serpents» qu'une fois par trimestre, c'est-à-dire que lorsqu'un carré est devenu «Serpent», il ne peut plus redevenir «Serpent» dans les deux périodes d'activité suivantes. Les carrés suivant qui peuvent prétendre à devenir «Serpents» seront alors pris en compte. Les carrés Locator qui ne sont ni «Echelles» ni «Serpents» sont de simples carrés normaux.

Points:

Quiconque déclarant un contact dans un carré «Echelle» grimpera l'échelle en recevant 25 points pour le premier carré «Echelle », puis 5 points supplémentaires pour le second carré ainsi que pour le 3e carré (carrés différents). Seuls 3 carrés «Echelle » compteront par période d'activité. Ceux qui tombent sur un carré «Serpent» glisseront sur le serpent: le premier diminuera de 15 points, le second de 10 points et le 3e de 5 points ; le carré de rang le plus haut sera celui de la plus grande activité. Pour chaque période d'activité, un seul serpent (celui de plus haut rang) peut mordre et seulement s'il se trouve juste derrière une échelle. Pour les 15 premiers carrés normaux, 5 points sont attribués pour chaque groupe de 3 carrés uniques. Le nombre de contacts réalisés dans un carré n'est pas important.

Résultats:

Les résultats d'une période d'activité seront annoncés dans le mois qui suit cette période. Les résultats publiés chaque mois comprendront un listing des indicatifs des participants, le «trésor» et le «carré facile» avec leurs points correspondants, ainsi que les indicatifs des participants qui se sont retrouvés sur un «trésor» ou sur un «carré facile». En se basant sur ces résultats, les participants pourront déterminer eux-mêmes leur score actuel. Des aperçus intermédiaires des points collectés seront publiés trois fois comme indiqué cidessous, à des fins de contrôle d'intégrité. L'aperçu final des points collectés ne sera annoncé que le 15 juin 2015. Les aperçus intermédiaires et de fin seront listés par indicatif par ordre alphabétique croissant.

Période	Envoi résultats	Publication résultat	Publication d'ensemble
Avril 2014	7. Mai 2014	31. Mai 2014	
Mai 2014	7. Juin 2014	30. Juin 2014	
Juin 2014	7. Juillet 2014	31. Juillet 2014	1. Septembre 2014
Juillet 2014	7. Août 2014	31. Août 2104	
Août 2014	7. Septembre 2014	30. Septembre 2014	
Septembre 2014	7. Octobre 2014	31. Octobre 2014	1. Décembre 2014
Octobre 2014	7. Novembre 2014	30. Novembre 2014	
Novembre 2014	7. Décembre 2014	31. Décembre 2104	
Décembre 2014	7. Janvier 2015	31. Janvier 2015	1. Mars 2015
Janvier 2015	7. Février 2015	28. Février 2015	
Février 2015	7. Mars 2015	31. Mars 2015	
Mars 2015	7. Avril 2015	30. Avril 2015	1. Juin 2015

Contrées Européennes et carrés Locator

Les contacts avec les stations européennes compteront pour cette activité. Cette définition inclue les stations terrestres fixes, portables et mobiles, ainsi que les stations maritimes sur voies navigables ainsi que dans les eaux territoriales d'un pays. Les stations Maritimes Mobiles (/MM) dans les eaux internationales sont exclues. La liste des contrées Eu peut être consultée dans l'annexe. Le manager de l'activité «Snakes and Ladders» tranchera de manière définitive sur la reconnaissance d'un état. La définition d'un état souverain européen sera effectuée le premier jour d'un mois calendaire et aucune mise à jour ne pourra être opérée jusqu'au premier jour du mois suivant. Les carrés Locator représentant le damier de «Snakes and Ladders» sont les carrés de 1° x 2° du système Locator Maidenhead aussi connu sous le nom de Locator IARU, ou plus simplement «carré Locator». Le carrés de 1° x 2° sont représentés par une référence de 4 caractères, deux caractères alphanumériques et deux caractère numériques (ex: JN58 pour la région de Munich). Vous pouvez consulter de nombreuses sources d'information sur les Locator Maidenhead pour des informations spécifiques, ou d'autres sources pour identifier les états européens.

Fréquences de travail

Les régions d'activité conseillées se situent dans les 10KHz les plus hauts de la portion de bande attribuée à la CW de chaque bande 160m à 2m, 60m et 4m exclus. Ces portions de 10KHz ont été choisies car elles s'étendent en dehors des portions recommandées pour les concours. Mais évidemment, la bande totale CW peut être utilisée pour réaliser les QSOs ; les recommandations ne sont pas obligatoires. Une indication est donnée ci-dessous.

```
160m: 1.828 - 1.838 MHz (1.836MHz: Centre d'activité QRP) 80m: 3.570 - 3.580 MHz 40m: 7.030 - 7.040 MHz (7.030MHz: Centre d'activité QRP) 30m: 10.130 - 10.140 MHz 20m: 14.060 - 14.070 MHz (14.060 MHz: Centre d'activité QRP) 17m: 18.085 - 18.095 MHz (18.086 MHz: Centre d'activité QRP) 15m: 21.060 - 21.070 MHz (21.060 MHz: Centre d'activité QRP) 12m: 24.905 - 24.915 MHz (24.906MHz: Centre d'activité QRP) 10m: 28.060 - 28.070 MHz (28.060MHz: Centre d'activité QRP) 6m: 50.090 - 50.100 MHz 2m: 144.100 -144.110 MHz
```

NOTE: Les fréquences d'appel QRP doivent être évitées par les opérateurs non QRP.

Echanges:

Un contact doit inclure au moins les informations suivantes:

```
* Indicatif des deux stations
* Nom
* QTH: ville ou village OU QTH locator (4 caractères) ; les
    stations portable devront envoyer de préférence leur Locator.
* Report (RST)
```

Les Comptes rendus devront être envoyés par email au manager (SL(at)eucw.org) pendant les 8 jours qui suivent la période d'opération traitée. Il y a 12 périodes d'opération, chacune d'une durée de 1 mois, commençant le premier du mois et finissant le dernier de ce mois. Toutes les heures devront être en UTC. Chaque CR devra comprendre les informations suivantes:

* Période d'activité (cad le mois calendaire)

```
* Indicatif(s)s utilisé(s) sur l'air
* Nom et email de l'opérateur
* Nombre total de contacts (pour contrôle)
* Log de chaque contact:

ils devront comprendre:
    + date et heure (de début et de fin de QSO)
    + Bande
    + Station contactée
    + RSTS et RSTR
    + Nom de l'opérateur
    + QTH de l'opérateur ET QTH Locator (4 caractères)
```

Les CR peuvent comprendre des commentaires généraux et chaque QSO listé peut inclure le club d'appartenance du correspondant. Les CR doivent être envoyés sous forme électronique au format ADIF. Vérifiez que toutes les informations requises sont bien dans votre log avant de l'envoyer. Les CR peuvent être refusés s'ils sont incomplets ou s'ils nécessitent un gros travail de correction. Les Logs au format ADIF peuvent de préférence être réalisés à l'aide du «Log Converter» du FISTS qui a été adapté à ce propos, et qui peut-être téléchargé sur le site du FISTS en freeware. Cet outil, réalisé par G3ZOD, génère des logs ADIF de grande qualité et c'est l'outil recommandé pour cette activité.

ANNEXE

Pays européens (DXCC et préfixe entre parenthèses, source ARRL, janvier 2013) ; la liste des pays européens incluse tous les états souverains reconnus par les Nations Unies sur le continent Européen et tous les pays membres de l'Union Européenne.

```
005: Åland Islands (0H0)
                                             007: Albania (ZA)
                                             021: Balearic Islands (EA6-EH6)
015: Asiatic Russia (UA-UI8,9,0; RA-RZ)
027: Belarus (EU-EW)
                                             029: Canary Islands (EA8-EH8)
032: Ceuta & Melilla (EA9-EH9)
                                             040: Crete (SV9, J49)
045: Dodecanese (SV5, J45)
                                             052: Estonia (ES)
054: European Russia (UA-UI1-7, RA-RZ)
                                             061: Franz Josef Land (R1/F)
106: Guernsey (GU, GP, MU, 2U)
                                             114: Isle of Man (GD, GT, MD, 2D)
117: ITU HQ (4U_ITU)
                                             118: Jan Mayen (JX)
122: Jersey (GJ, GH, MJ, 2J)
                                             126: Kaliningrad Oblast (UA2, RA2)
145: Latvia (YL)
                                             146: Lithuania (LY)
149: Azores (CU)
                                             167: Market Reef (0J0)
179: Moldova (ER)
                                             180: Mount Athos (SV/A)
203: Andorra (C3)
                                             206: Austria (0E#)
                                             212: Bulgaria (LZ)
209: Belgium (ON-OT)
214: Corsica (TK)
                                             215: Cyprus (5B, C4, P3)
221: Denmark (OU-OW, OZ)
                                             222: Faroe Islands (OY)
223: England (G, GX, M, 2E)
                                             224: Finland (0F-0I)
225: Sardinia (ISO, IMO)
                                             227: France (F)
                                             233: Gibraltar (ZB2)
230: Federal Republic of Germany (DA-DR)
236: Greece (SV-SZ)
                                             239: Hungary (HA, HG)
242: Iceland (TF)
                                             245: Ireland (EI-EJ)
246: Sovereign Military Order of Malta (1A) 248: Italy (I)
251: Liechtenstein (HB0)
                                             254: Luxembourg (LX)
256: Madeira Island (CT3)
                                             257: Malta (9H)
259: Svalbard (JW)
                                             260: Monaco (3A)
263: Netherlands (PA-PI)
                                             265: Northern Ireland (GI, GN, MI, 2I)
266: Norway (LA-LN)
                                             269: Poland (SN-SR)
272: Portugal (CT)
                                             275: Romania (Y0-YR)
                                             279: Scotland (GM, GS, MM, 2M)
278: San Marino (T7)
                                             283: UK Sovereign Bases on Cyprus (ZC4)
281: Spain (EA-EH)
284: Sweden (SA-SM, 7S-8S)
                                             287: Switzerland (HB)
288: Ukraine (UR-UZ)
                                             294: Wales (GW, GC, MW, 2W)
```

295: Vatican (HV) 390: Turkey (TA-TC) 499: Slovenia (S5) 502: F.Y.R. of Macedonia (Z3)

504: Slovak Republic (OM)

Traduit par F6ENO (ECM@UFT)

296: Serbia (YT-YU) 497: Croatia (9A)

501: Bosnia -Herzegovina (E7) 503: Czech Republic (OK-OL) 514: Montenegro (40)